

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné.....,

Agissant en mon nom personnel, domicilié à .....

*Ou*

Agissant pour le nom et au compte de la société .....au capital de  
..... ayant son siège à .....

Atteste sur l'honneur que :

Conformément à l'article 43 du Code des marchés publics, j'ai (*ou ma société a*) souscrit, au 31 décembre 2004, les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale et effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles à cette date ou, en l'absence d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme mentionné ci-avant ;

Conformément à l'article 44-1 du Code des marchés publics :

J'ai souscrit (*ou ma société a souscrit*) la déclaration visée à l'article L. 323-1 du Code du travail si le candidat est assujetti à l'obligation définie à l'article L. 323-1 de ce code et ai versé (*ou ma société a versé*), s'il en est redevable, la contribution visée à l'article L. 323-8-2 du Code du travail ;

*Ou*

Je ne suis pas (*ou ma société n'est pas*) assujetti à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du Code du travail ;

Conformément à l'article 45-3°-a du Code des marchés publics, j'ai (*ou ma société a*) satisfait à ses obligations fiscales et sociales ; au titre de l'année 2006 ;

Conformément à l'article 45-3°-b du Code des marchés publics, je n'ai pas fait (*ou ma société n'a pas fait*) l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics ;

Conformément à l'article 45-3°-c du Code des marchés publics, je n'ai pas fait (*ou ma société n'a pas fait*) l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail ;

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, je n'ai pas fait l'objet (*ou ma société n'a pas fait l'objet*), au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du travail et par l'article 1741 du Code général des impôts ;

Fait à .....

Le .....

(Signature)